

018305



20 MAI 2014

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires  
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service Eau – Risques

Affaire suivie par : Laure Benguettat

☎ : 04.93.72.74.12

✉ laure.benguettat@alpes-maritimes.gouv.fr

📎 cpte rendu CDRNM-200114.odt

**COMPTE RENDU DE LA CDRNM****Commission du lundi 20 janvier 2014**

Objet	<p>1. Mise en œuvre des PPRn : état d'avancement et perspectives (DDTM06),</p> <p>2. État d'avancement de la directive inondation (DREAL PACA),</p> <p>3. Bilan des engagements sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs (DDTM06),</p> <p>4. Actualités des opérations en cours (DDTM06)</p> <p>5. Présentation de l'étude de la résilience sur le massif de la Clapière à Saint-Étienne de Tinée (CEREMA).</p>
Date	20/01/14
Lieu	Préfecture - Salle 1013
Invités	Membres de la CDRNM (cf. arrêté préfectoral portant renouvellement de la CDRNM du 14/08/12)
Participants	<p>Gérard GAVORY, secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, président de la commission,</p> <p>David BARJON, directeur départemental adjoint de la DDTM06,</p> <p>Jean-Luc GENOIS, DREAL PACA,</p> <p>Séverine LOPEZ, DREAL PACA,</p> <p>Annabelle JAEGER, conseillère régionale PACA,</p> <p>Hervé CHAMPION, conseil régional PACA,</p> <p>Sabine JUND, conseil régional PACA,</p> <p>Bernard CARDELLI, chef du service Eau et Risques, DDTM06,</p> <p>Patrick CEDRAS, responsable risques opérationnels, DDTM06,</p> <p>Philippe RIBOLLET, chef du pôle Risques, DDTM06,</p> <p>Laure BENGUETTAT, chargée d'études au SER/PR,</p> <p>Astrid JEFFAULT-DUPUY, préfecture/cabinet/SIDPC,</p> <p>Jean-Philippe DEVIC, CEREMA,</p> <p>Vincent SEGEL, RTM06,</p> <p>Jean-Pierre IVALDI, Géologue-hydrologue expert,</p> <p>Alain DEGIOANNI, Service départemental d'incendie et de secours (SDIS06),</p> <p>Stéphane ALENGRY, DDFIP06,</p> <p>Anne SATTONNET, Conseillère Générale 06,</p> <p>Nathalie CAMPANAN, représentante CA Pays de Grasse,</p> <p>Philippe TRAN, ONF 06,</p> <p>Edmond MARI, Communauté de communes du Pays des Paillons (CCPP),</p> <p>Pierre-Charles MARIA, Président du Syndicat Intercommunal des Paillons,</p> <p>Christophe DUPUY, SI des Paillons,</p> <p>Jean-Pierre CLERISSI, chambre d'agriculture 06,</p> <p>Laura RUIZ, chambre d'agriculture 06,</p>

	Vanessa HUET, représentant SISA, Jean-François BIGATTI, CRPF, Gérard MANFREDI, association départementale des Maires, Antoine DAMIANI, Métropole NCA, Maire de Carros, Conseiller Général Daniel MANSANTI, association départementale des Maires, Françoise MAQUART, GADSECA, Yoann PASTERIK, commune de Biot, Mathieu MARIN, SAACA.
Diffusion	Membres de la CDRNM

Les diaporamas de l'ensemble des présentations sont accessibles sur le site Internet de la DDTM06 à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-maritimes.equipement-agriculture.gouv.fr/commission-departementale-des-r278.html>

## 0) Introduction à la réunion

M. Ribollet liste les événements naturels ayant marqué les années 2012 et 2013. Ces phénomènes montrent qu'il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire en évitant d'augmenter les enjeux dans les zones à risques et en diminuant la vulnérabilité des zones déjà urbanisées. L'un des outils répondant à ces 2 objectifs est le PPR. Il est donc primordial que tous les acteurs du territoire prennent conscience de son intérêt et respectent cette servitude d'utilité publique.

M. Gavory fait un point sur les intempéries récentes de janvier 2014 qui ont touché, en particulier, le pays mentonnais. Les communes ont fait la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Le premier ministre s'est engagé sur un traitement rapide de ces demandes (commission du 28 janvier 2014).

M. Ivaldi explique que ces événements sont souvent liés à une mauvaise gestion des eaux de ruissellement sur les routes. Ces dernières, lors de fortes intempéries, sont transformées en de véritables torrents dont les eaux sont déversées dans les versants au moindre exutoire, créant glissements et coulées de boue.

M. Mari rappelle que de nombreux exutoires historiques sont bouchés ou colmatés et qu'il serait nécessaire de les ouvrir à nouveau.

M. Ivaldi expose que les infrastructures sont également sujettes à d'importants risques d'éboulements.

Mme Sattonet indique que la plupart des routes ont été réalisées avant la connaissance du risque naturel puis soulève le souci de l'imperméabilisation des sols associé au fait que les bassins de rétention d'eau ne sont pas imposés dans certains documents d'urbanisme tant au niveau individuel que communal. Mme Sattonet précise qu'il paraît nécessaire de mettre en place un coefficient limite d'imperméabilisation et d'imposer aux collectivités le principe d'une rétention en amont.

M. Clerissi souligne que l'eau est le facteur déclencheur de la plupart des aléas naturels et qu'il y a une perte de mémoire collective et d'expérience entre les cycles pluviométriques décennaux. Il mentionne que les futurs PPRI doivent étudier la morphologie des cours d'eau.

M. Manfredi indique qu'il est utile de réaliser des études hydrologiques.

M. Ivaldi appuie la nécessité de réaliser des études hydrogéologiques et géologiques sur les secteurs servant d'exutoire aux eaux pluviales.

M. Barjon rappelle qu'il existe des dispositifs réglementaires à mettre en œuvre. Pour exemple, l'article L.2224-10 du CGCT mentionne :

*"Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :*

...

*3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;*

*4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."*



M. Cardelli indique que des études sont réalisées dans les zones les plus à risques dans les secteurs urbanisés et que les événements de ce week-end sont également dus à une crise de saturation des sols en eau.

M. Mari souligne qu'il serait opportun que les PLU prennent en compte l'impact du ruissellement et imposent des dispositifs de rétention.

M. Ribollet relève que la maîtrise des eaux pluviales est primordiale et qu'elle peut être gérée notamment avec l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales, à l'initiative des collectivités compétentes.

M. Barjon souligne qu'il est plus facile d'imposer des règles à des projets futurs qu'à l'existant.

Mme Sattonet expose qu'il existe des contradictions entre les différentes réglementations : pour illustration, la récupération des eaux en toiture pose souvent des difficultés dans les permis de construire aux Architectes des Bâtiments de France.

M. Clerissi conclut qu'à la suite de l'épisode pluvieux de décembre 1999, les inspecteurs généraux avaient donné des directives sur la gestion des eaux pluviales.

En conclusion, M. Gavory demande à la DDTM d'établir une fiche synthétique à la destination des collectivités compétentes en matière d'urbanisme, précisant les outils disponibles permettant une meilleure gestion des eaux pluviales.

### **1) Mise en œuvre des PPRn : état d'avancement et perspectives (DDTM06)**

M. Ribollet rappelle les deux horizons de programmation, 2014 et 2016, fixées en association avec la CDRNM et leur état d'avancement. Sur les 38 PPR programmés à l'horizon 2014, 15 ont été approuvés. Sur les 39 PPR programmés à l'horizon 2016, 11 ont été approuvés. Au total, 26 PPR ont été approuvés en 2 ans.

Conformément à ce qui a été acté lors de la précédente réunion de la CDRNM, la révision du PPRif de Théoule-sur-Mer a été programmé à l'horizon 2016.

M. Mansanti, maire de Théoule, assure son soutien à la DDTM pour faciliter la procédure de révision.

M. Gavory prend acte de la prescription prochaine de cette révision et de la proposition d'aide de la commune afin que la procédure se réalise dans les meilleures conditions et les plus brefs délais.

M. Ribollet rappelle la nouvelle procédure d'évaluation environnementale qui allonge dorénavant les délais d'approbation des PPR.

M. Pasterik souhaite savoir si seul le PPRif de Biot interdit la reconstruction après sinistre.

M. Ribollet indique que les anciens PPRif l'interdisaient et qu'aujourd'hui les règlements des nouveaux PPRif l'autorisent sous réserve de respecter des prescriptions constructives et après l'avis de la sous-commission Incendies de forêt.

M. Barjon souligne que les modifications des PPR existants ne sont pas prioritaires et qu'il faut avant tout couvrir les communes ne bénéficiant pas de ces plans.

M. Degioanni explique que le respect des prescriptions et obligations imposées par le règlement des PPRif (débroussaillage, absence de stockage de bois...), permet d'éviter le sinistre des habitations lors d'un incendie.

M. Ribollet présente les perspectives à l'horizon 2016 :

- finaliser la programmation 2014,
- poursuivre la programmation 2016,
- rajouter l'élaboration des PPR mouvements de terrain sur les communes de Mouans-Sartoux et de Mougins, suite à l'affaissement survenu au Val d'Aussel compte tenu des enjeux exposés,
- reporter la révision du PPRI de La Siagne pour cause de non réalisation des travaux de protection contre les inondations.

La CDRNM valide ces propositions.

## **2) État d'avancement de la directive inondation, DI (DREAL PACA)**

La DREAL rappelle les objectifs de la DI et leur état d'avancement :

- la comptabilisation des enjeux et l'identification des zones où il y a le plus d'enjeux exposés ont été réalisés (fin 2012) ;

- la cartographie des risques dans ces zones pour préciser la vulnérabilité des enjeux pour trois niveaux d'événement a été réalisée sur le TRI du département 06, les cartes ont été approuvées par le préfet de bassin le 20 décembre 2013 ;

- la mise en œuvre d'une stratégie locale de gestion des risques pour chaque TRI sur un périmètre plus large, pour atteindre les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations doit être réalisée à l'horizon 2015.

M. Cardelli confirme à M. Ivaldi que les études hydrologiques du Paillon sont celles conduites par Monsieur De Saint-Seine.

M. Cardelli informe que les PAPI deviennent prioritaires lorsqu'ils intéressent des TRI.

M. Ivaldi souhaite savoir si les pluviomètres qui participaient au dispositif d'annonce de crues du Paillon existent toujours.

M. Cardelli répond que ces pluviomètres ont été complétés par des radars de masses pluvieuses.

M. Champion informe que ce système de surveillance va être mutualisé et intégré au PAPI pour permettre aux communes de disposer de ces données pluviométriques d'ici 2020.

M. Cardelli rappelle que les seules données pluviométriques officielles sont celles de Météo-France.

Mme Lopez précise que les cartes réalisées sur le TRI du département seront mises à jour au fur et à mesure de l'avancée des PPR inondations.

M. Cardelli annonce que la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sera présentée en CDRNM au second semestre 2014.

## **3) Bilan des engagements sur le fonds de prévention des risques naturels majeurs (DDTM06)**

M. Ribollet rappelle que le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) est financé par le biais de la garantie CATNAT des contrats d'assurance habitation des particuliers et que tous les crédits délégués sont affectés à des opérations.

M. Champion précise que le FPRNM ne finance pas le déplacement des équipements publics.

Le bilan de l'utilisation du FPRNM pour l'année 2013 présente une délégation de 7,4 millions d'euros et une consommation de 9 millions d'euros.

## **4) Actualités des opérations en cours (DDTM06)**

### **4.1 Dossier de Roquebillière/Belvédère**

M. Cedras rappelle le risque de glissement auquel le versant est soumis, ainsi que les différentes étapes ayant abouti sur la création d'un comité d'experts géologues et géotechniciens par arrêté préfectoral, et ce afin de déterminer la solution de gestion opérationnelle du risque la mieux adaptée.

M. Cedras retrace les travaux menés par le comité telles l'analyse des données récemment recueillies grâce à la campagne de reconnaissances géotechniques menée par la DDTM avec l'appui du CEREMA, une recherche bibliographique importante ayant amené des éléments nouveaux dans la compréhension de la cinématique du phénomène, et enfin l'opération en cours de fermeture des canaux visant à en évaluer l'influence sur l'alimentation en eau du versant.

M. Cardelli annonce que les stratégies seront clarifiées en 2014.

M. Mari regrette les problèmes liés à la coupure des canaux et estime qu'ils auraient pu être anticipés.

M. Cardelli rappelle que cette fermeture des canaux a été décidée et réalisée au plus vite et que dans un laps de temps aussi court, l'anticipation de ces problèmes était difficile.

M. Ivaldi remémore l'objectif de cette coupure : vérifier si ces canaux alimentent en eau les moraines. Il soulève également les soucis occasionnés par un administré de la commune de Belvédère que les canaux alimentent en eau domestique.

M. Gavory souhaite que l'arrêté portant coupure des canaux soit appliqué.

#### 4.2 Dossier du « Prat de Julian », Vence

M. Cedras rappelle les avancées sur le dossier avec notamment une distinction au niveau parcellaire du degré d'exposition à un risque de mouvement de terrain important, selon les préconisations du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD). Il informe également l'acquisition récente par la commune financée à 100 % par l'État des 11 propriétés exposées à un risque grave menaçant la population.

M. Cardelli informe qu'un éventuel drainage du versant pourrait ralentir le phénomène et de l'absence de retour sur l'impact des événements pluvieux de ce week-end sur le versant.

#### 4.3 Dossier du centre village de Breil-sur-Roya

M. Cedras rappelle le risque d'affaissement concernant le village de Breil-sur-Roya bâti sur des terrains alluvionnaires très anthropisés, sous lesquels les sondages réalisés ont montré une présence importante de gypse, matériau très soluble pouvant par conséquence provoquer des tassements ou encore le creusement de cavités susceptibles de s'effondrer. Cet aléa s'est manifesté par des fissures importantes qui ont d'abord concerné une maison, avant d'être observées sur la plupart des immeubles de la place Brancion.

M. Cedras indique qu'à la demande du Préfet, des études hydrogéologiques complémentaires seront réalisées afin de définir une stratégie globale de gestion du risque qu'elle soit basée sur une démolition du bâti ou encore sur le confortement des sols qui ne devra pas provoquer des problèmes ailleurs en déviant les circulations d'eaux souterraines actuelles.

M. Cedras précise que dans l'attente, l'Etat prend assure le financement du relogement des familles évacuées, et poursuit l'élaboration du PPR mouvement de terrain de la commune avec le lancement récent de l'enquête publique.

M. Cardelli annonce que la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle s'avère difficile à faire car il n'existe pas de facteur déclenchant du phénomène proprement dit, ce qui rend complexe la problématique de dédommagement.

#### 4.4 Dossier « chutes de blocs de l'A8 »

M. Cedras présente le risque de chutes de blocs qui concerne l'autoroute A8, ainsi que les avancées administratives ayant permis de déterminer la gouvernance adaptée à sa sécurisation globale et rapide sur le tronçon Nice Menton.

M. Cedras évoque notamment la signature de protocoles Etat/Escota/Commune sur les secteurs de Peille/Beausoleil, La Trinité, et Roquebrune Cap Martin, qui arrêtent le financement intégral des opérations par l'Etat au travers de son contrat de concession avec Escota, ainsi que le rôle de maître d'ouvrage des Communes concernées assistées de l'entreprise concessionnaire pendant la phase travaux, et du CEREMA pour le suivi une fois les travaux réalisés.

#### 4.5 Etat d'avancement des PAPI

M. Cardelli indique que les Alpes-Maritimes sont le premier département pour le nombre de PAPI non littoraux.

Le département est concerné par :

4 PAPI « Plan Bachelot » ( Var, Siagne et CASA + projet Cagne) , en phase de clôture avec soubvent une transition vers un PAPI n°2

6 PAPI de seconde génération :

- o Var2 signé , Siagne-Béal labellisé en 2012,
- o Paillon CASA2 et Cagne labellisés en 2013,
- o Riou de l'Argentière et Siagne en phase de préparation

2 PSR en projet concernant des digues isolées à Puget-Théniers et Guillaumes

**5) Présentation de l'étude de la résilience sur le massif de la Clapière à Saint-Étienne de Tinée (CEREMA)**

M. Devic présente l'étude.

M. Ivaldi indique que le risque lié au glissement de la Clapière a diminué depuis les années 80. Cependant un nouveau risque lié au tunnel de déviation de la Tinée, traversant les gypses, existe. En effet, les fissures du tunnel récupère les eaux du versant qui évident les gypses. Il faudrait connaître la teneur en sel des eaux s'infiltrant dans le tunnel afin de préciser la vitesse de dissolution des gypses.

M. Gavory remercie les participants pour ces échanges. une prochaine CDRNM aura lieu au second semestre 2014 pour notamment faire un point sur les intempéries de janvier 2014.

*Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général*  
DRM-D 3141



**Gérard GAVORY**